

Lutte contre le terrorisme

Le Conseil a tenu un débat approfondi sur la problématique des combattants étrangers et de leur retour au pays, sous l'angle de la lutte contre le terrorisme, notamment en ce qui concerne la Syrie, sur la base d'un document élaboré par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a exprimé un large soutien en faveur du document et de l'ensemble de mesures proposées, et a chargé ses groupes de travail d'élaborer des mesures de mise en œuvre, si nécessaire. Il a également invité le coordinateur pour la lutte contre le terrorisme à faire rapport de la mise en œuvre des mesures proposées au Conseil "Justice et affaires intérieures" qui se tiendra en décembre 2013.

Le problème des combattants étrangers figurait au nombre des cinq principaux thèmes que le coordinateur de la lutte contre le terrorisme a retenus pour alimenter le débat lors de la session du Conseil, tenue en mars, en ce qui concerne les conséquences en matière de sécurité de la situation dans la région du Sahel/au Maghreb. Dans le prolongement de cette session, le coordinateur pour la lutte contre le terrorisme a élaboré le document cité plus haut, en y indiquant des propositions d'action concrètes.

Les propositions portent sur:

- la nécessité de procéder à une évaluation commune du phénomène des jeunes Européens qui se rendent en Syrie pour participer au djihad et d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des différents groupes qui se battent en Syrie;
- des mesures visant à empêcher les jeunes de se rendre en Syrie ou visant à leur offrir une assistance à leur retour;
- le repérage des déplacements et les mesures à prendre en matière de justice pénale;
- la coopération avec les pays tiers.